

Fiche d'aide à la saisie d'une demande de stage sur l'application Arexis

(Document à conserver par l'étudiant)

Ce document n'est pas une convention de stage

Cette fiche a pour objectif de vous aider à recueillir toutes les informations nécessaires à votre demande de convention de stage. Votre demande devra être formulée via l'application arexis (accessible sur le site internet de l'UFR) après avoir obtenu l'accord de principe de votre responsable des stages, de votre tuteur et les renseignements listés ci-dessous.

La mention de ces éléments est réglementairement obligatoire. Il convient alors d'y prêter la plus grande attention afin d'éviter tout retard de traitement de la demande en cas d'erreur ou d'omission.

En gras les éléments qui sont du ressort de l'étudiant, du responsable des stages et du tuteur.

Décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages : l'art. 1 portant la création de l'article D. 124-4 du code de l'éducation :

« La convention de stage est signée par l'établissement d'enseignement, l'organisme d'accueil, le stagiaire ou son représentant légal, l'enseignant référent et le tuteur de stage. Elle comporte les mentions obligatoires suivantes :

- 1° L'intitulé complet du cursus ou de la formation du stagiaire et son volume horaire par année d'enseignement ou par semestre d'enseignement, selon les cas ;
- 2° Le nom de l'enseignant référent de l'établissement d'enseignement et le nom du tuteur dans l'organisme d'accueil ;**
- 3° Les compétences à acquérir ou à développer au cours de la période de formation en milieu professionnel ou du stage ;**
- 4° Les activités confiées au stagiaire en fonction des objectifs de formation et des compétences à acquérir définies au 3° et validées par l'organisme d'accueil ;**
- 5° Les dates du début et de la fin de la période de formation en milieu professionnel ou du stage ainsi que la durée totale prévue, calculée selon les modalités prévues à l'article D. 124-6 ;**
- 6° La durée hebdomadaire de présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil et sa présence, le cas échéant, la nuit, le dimanche ou des jours fériés, en application de l'article L. 124-14 ;**
- 7° Les conditions dans lesquelles l'enseignant référent de l'établissement d'enseignement et le tuteur dans l'organisme d'accueil assurent l'encadrement et le suivi du stagiaire ;
- 8° Le montant de la gratification versée au stagiaire et les modalités de son versement, le cas échéant ;**
- 9° Le régime de protection sociale dont bénéficie le stagiaire, y compris la protection en cas d'accident du travail, conformément aux a, b et f du 2° de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale ou aux 1° et 8° du II de l'article L. 751-1 du code rural et de la pêche maritime et au 1° de l'article L. 761-14 du même code ainsi que, le cas échéant, l'obligation faite au stagiaire de justifier d'une assurance couvrant sa responsabilité civile ;
- 10° Les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter, notamment dans le cadre d'obligations attestées par l'établissement d'enseignement et des congés et autorisations d'absence mentionnés à l'article L. 124-13**
- 11° Les modalités de suspension et de résiliation de la convention de stage ;
- 12° Les modalités de validation du stage ou de la période de formation en milieu professionnel en cas d'interruption, conformément à l'article L. 124-15 ;
- 13° La liste des avantages offerts par l'organisme d'accueil au stagiaire, notamment l'accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurant prévus à l'article L. 3262-1 du code du travail et la prise en charge des frais de transport prévue à l'article L. 3261-2 du même code, le cas échéant, ainsi que les activités sociales et culturelles mentionnées à l'article L. 2323-83 du code du travail ;**
- 14° Les clauses du règlement intérieur de l'organisme d'accueil qui sont applicables au stagiaire, le cas échéant ;
- 15° Les conditions de délivrance de l'attestation de stage prévue à l'article D. 124-9.

Nous vous demandons en plus de préciser les jours et horaires de présence sur votre lieu de stage ainsi que le numéro SIRET de votre structure d'accueil.



Les données suivantes vous seront nécessaires pour saisir votre demande.

Nom et prénom de l'étudiant : _____

I. La formation

Formation : _____ Exercice : 20 ____ - 20 ____

✎ Nom et prénom du responsable signataire de la convention (directeur) : **M. David Clarys**

✎ Nom et prénom de l'enseignant-chercheur responsable pédagogique du stage :

II. La structure administrative d'accueil

Dénomination sociale du siège social (donner l'intitulé exact) : _____

✎ Nom et prénom du responsable administratif (président, directeur ...) : _____

Fonction : _____

Courriel : _____ N° de téléphone : _____

Adresse (siège social) : _____

N° de téléphone : _____ Fax : _____

Numéro SIREN (9 chiffres) : _____ Numéro SIRET (14 chiffres) : _____

code APE / NAF (4 chiffres - une lettre) _____ Forme juridique de l'entreprise : _____

Dénomination sociale du lieu de stage (si différente) :

N° SIRET (si différent) : _____

✎ Nom et prénom du tuteur de stage dans la structure d'accueil : _____

Fonction : _____

Courriel : _____ N° de téléphone : _____

Adresse (siège social) : _____

III. Le stage

Date de début du stage : _____ Date de fin de stage : _____

Titre du stage _____

Activités confiées : _____



Nombre d'heures hebdomadaires de présence : _____

Jours et heures de présence dans la structure d'accueil : _____

Durée totale du stage (**à exprimer en nombre d'heures**) : _____

Conditions de travail particulières (travail de nuit, travail hors jours ouvrés, déplacements-préciser le véhicule utilisé et l'aire de mobilité, autre situation...) : _____

Compétences à acquérir ou à développer : _____

Si une gratification est prévue :

Montant **horaire** de la gratification : _____

Modalité de versement de cette gratification : _____

Liste et montant des avantages en nature : _____

Remboursement des frais de dé : _____

Dans les cas où le stage dépasse deux mois (=308 heures) de présence effective :

Nombre de jours de congés autorisés : _____

Stages à l'étranger

L'organisme d'accueil fournit-il une protection sociale : oui non

Si oui : Elle s'ajoute au maintien des droits issus du droit français

Ou Elle découle exclusivement du maintien à l'étranger des droits issus du régime français étudiant.

Activités confiées dans la langue du pays d'accueil : _____

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :

Sébastien Aubineau

Tél : 05 16 01 23 41

Courriel : stages.sha@univ-poitiers.fr

Le service InseRCom

